



95720 LE MESNIL-AUBRY

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION
DE TRAVAUX ET RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT
DU N°106 BIS RUE DE PARIS À L'INTERSECTION
DU CHEMIN DE L'AVENIR

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8, R411.18, R411.25 à R411.28 ;

Vu la demande en date du 13 mars 2026 présentée par la société **MEDINGER & FILS S.A.**, sollicitant une autorisation d'occupation du domaine public afin de réaliser des travaux consistant à raboter l'enrobé existant et appliquer une première couche de roulement ;

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux sur la voie publique ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits du **106 bis rue de Paris jusqu'à l'intersection du chemin de l'Avenir du 23 mars au 27 mars 2026, de 7h00 à 17h00.**

La circulation sera rétablie en dehors des horaires du chantier soit :

- **Avant 7h00 le matin**
- **Après 17h00 le soir**

Pendant la fermeture du tronçon de la rue de Paris, l'accès au village se fera pour les véhicules venant de la direction Province Paris par l'avenue des Platanes.

Article 2 : Par dérogation à l'article 1, seront autorisés à circuler :

- **les véhicules de secours,**
- **les véhicules de collecte des déchets,**
- **les véhicules assurant le transport scolaire.**

Article 3 : La mise en place, l'entretien et la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise chargée des travaux, sous sa responsabilité. La signalisation devra être installée et maintenue pendant toute la durée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : À l'issue des travaux, la remise en état de la voirie et de ses abords sera à la charge de la société **MEDINGER & FILS S.A.**, conformément aux prescriptions techniques du règlement de voirie communal.

Article 5 : Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'Ecouen, Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Aubry, le 13/03/2026

Le Maire,

Martine BIDEL





95720 LE MESNIL-AUBRY

INFORMATION AUX RIVERAINS – TRAVAUX DE VOIRIE

Rue de Paris – Entrée Nord

Madame, Monsieur,

La commune vous informe que des travaux de réfection de la chaussée auront lieu rue de Paris, du n°106 bis jusqu'à l'intersection du chemin de l'Avenir, du 23 mars au 27 mars 2026.

Ces travaux consistent à :

- raboter l'enrobé existant,
- appliquer la première couche de roulement.

Circulation modifiée pendant les travaux :

- Rue fermée à la circulation à la hauteur du terre-plein central de l'entrée nord de 7 h à 17 h **pendant la durée du chantier.**
- Circulation rétablie en dehors des horaires du chantier, **soit :**
 - avant 7 h le matin
 - après 17 h le soir

Pendant la fermeture du tronçon de la rue de Paris, l'accès au village se fera pour les véhicules venant de la direction Province Paris par l'Avenue des Platanes.

Ces travaux sont nécessaires afin d'améliorer la qualité de la voirie et la sécurité des usagers.

La municipalité vous remercie de votre compréhension pour la gêne occasionnée et vous prie de bien vouloir adapter vos déplacements durant cette période.



Le Maire,

Martine BIDEL

ITINERAIRE PENDANT LA PHASE DE TRAVAUX

